

**ATTESTATION D'ASSURANCE DECENNALE DES ARTISANS DU  
BATIMENT**

**ATTESTATION VALABLE POUR L'ANNEE 2018**

La Société d'Assurances dénommée Allianz I.A.R.T, dont le siège social est sis : 87, rue de Richelieu – Case Courrier B406 75113 Paris cedex 02, atteste que l'Entreprise :

ATMOSPH'AIR  
32, LEON GABRIEL  
DILLON – SQUADRA A  
97200 FORT DE France

est à ce jour titulaire d'une police d'assurance de la « RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BATIMENT » n° 4310033667 ayant pris effet le 01/10/2012, contrat annuel avec tacite reconduction, fonctionnant suivant les règles de la capitalisation conformément à l'arrêté du 27 Décembre 1982, et non de la répartition, et couvrant les activités suivantes :

**CONDITIONNEMENT D'AIR – CLIMATISATION**

Ces garanties sont accordées exclusivement pour les travaux de bâtiment réalisés dans l'exercice des activités professionnelles déclarées par le souscripteur et mentionnées aux Dispositions Particulières de ce contrat.

Ce contrat est conforme aux dispositions de la Loi n°78.12 du 4 Janvier 1978, ainsi qu'à celles de l'Arrêté Ministériel du 27 décembre 1982 pris pour l'application de l'article L 243.8 du Code des Assurances, à propos des chantiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1983.

Le contrat visé ci-dessus garantit l'assuré dans le régime dit de la « capitalisation » y compris lorsqu'il agit en qualité de sous-traitant.

La présente attestation ne peut engager les Allianz I.A.R.T en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'Assurance auquel elle se réfère.

Fait à Fort de France le 22 janvier 2018

Pour Allianz

  
**Agent Général**  
**Monsieur Charles de Drouas**  
1, rue Sainte Marie - Route de Cluny  
97200 Fort de France  
Tél. 05 96 70 10 63 - Fax 05 96 70 77 03  
Fax 08/040014

